

PLAN
DE DESHERBAGE
COMMUNAL

**Démarche d'arrêt d'utilisation des produits
phytosanitaires initiée depuis 2012**

WINTZENHEIM-KOCHERSBERG
2014

Sommaire

1- Généralités

2- Objectifs

3- Identification des zones

4- Classement des zones

5- Préconisations d'entretien

6- Annexe

1- Généralités

La présence de produits phytosanitaires dans les eaux est une réalité avérée en Alsace, comme l'indiquent les opérations d'inventaire de la [qualité des eaux souterraines](#) et les réseaux de surveillance de la [qualité des eaux de surface](#).

Ces contaminations sont liées à l'usage des produits phytosanitaires par différents acteurs : utilisateurs professionnels agricoles, collectivités et gestionnaires de réseaux, jardiniers amateurs.

En Alsace, 650 tonnes de produits phytosanitaires ont ainsi été utilisés en 2007 (source FREDON Alsace), près de 90% de cette quantité l'a été en agriculture. Même si 10% seulement sont non agricoles, les pertes de pesticides sont beaucoup plus importantes, suite au désherbage sur des surfaces imperméabilisées ou à transfert rapide (caniveaux, avaloirs d'eau pluviale, fossés...) ce qui contribue de façon significative à la pollution des cours d'eau.

Dès lors, produire une eau destinée à la consommation humaine en conformité avec les exigences réglementaires représente un coût de plus en plus important pour la collectivité.

Il est donc indispensable que tous les usagers agricoles et non agricoles engagent des actions permettant de reconquérir et de préserver cette ressource en eau. Les premières actions ont été engagées dans le domaine agricole (diagnostique des parcelles à risque) et une démarche similaire est proposée pour les espaces communaux avec **le plan de désherbage communal**.

2- Objectifs

L'objectif est de permettre aux communes de mieux utiliser les produits phytosanitaires et de réduire les quantités appliquées et d'atteindre le zéro pesticides, notamment par la mise en œuvre de solutions alternatives.

Le plan de désherbage doit être évolutif : il doit permettre à l'ensemble de l'équipe communale (élus et agents) de s'adapter en faisant évoluer leurs pratiques, leurs objectifs, les mentalités et doit prendre en compte l'évolution des techniques alternatives.

Ce plan va donc permettre d'identifier, mesurer et classer les zones à désherber selon le risque de ruissellement et de pollution des eaux afin d'adapter les méthodes d'entretien.

3- Identification des zones

Seules les surfaces susceptibles d'être désherbées seront mesurées et identifiées selon leur nature (surface bitumée, pavée, gravillonnée, sablée, en terre nue, enherbée, etc.). Les pentes et les points d'eau devront également être identifiés. (voir tableau d'enregistrement des zones)

4- Classement des zones

Les surfaces susceptibles d'être désherbées sont ensuite classées suivant le niveau de risque de transfert des produits herbicides vers les eaux de surface. Le choix des méthodes d'entretien dépendra directement du classement à risque de ces zones.

La notion de risque est directement liée au phénomène de ruissellement. Des facteurs ont ainsi été retenus pour réaliser le classement des zones à désherber, comme la [proximité ou connexion à un point d'eau](#), [la](#)

perméabilité ou non des surfaces concernées ainsi que la pente ou l'utilisation de la zone par des enfants (cours d'école...).

4-1 Proximité ou connexion à un point d'eau

La finalité du plan de désherbage est la protection de la ressource en eau. C'est pourquoi, il est important d'identifier l'ensemble des zones situées à proximité ou connectées à un point d'eau. Sont considérés comme points d'eau :

- les cours d'eau ou les fossés circulants ;
- les points de raccordement au réseau hydrographique ou pluvial (avaloirs d'eau pluviale, ...) ;
- autres : sources, lavoirs, bassins de rétention, puisards, ...

Zones à proximité d'un point d'eau.

Est considéré « à proximité d'un point d'eau » toute zone située à moins de 5 mètres d'un point d'eau. L'ensemble constitue une zone à risque, centrée sur le point d'eau.

Zones connectées à un point d'eau

Est considérée comme zone connectée à un point d'eau toute la zone qui recueille et concentre les eaux de pluie vers un point d'eau, quelle que soit sa distance au point d'eau. Ainsi :

- les fossés même à secs, les caniveaux, les pourtours d'avaloirs, bouches d'égout, puits, ... ;
- les surfaces en pente même perméables pour lesquelles le ruissellement est prédominant et au bas desquelles se trouve un point d'eau (avaloir, caniveau, cours d'eau,...). Toute la zone en pente sera alors considérée comme connectée au réseau hydrographique ;
- les surfaces drainées pour lesquelles les transferts de produits phytosanitaires ont potentiellement importants (terrain de foot drainés, greens de golf,...).

4-2 Perméabilité ou capacité d'infiltration

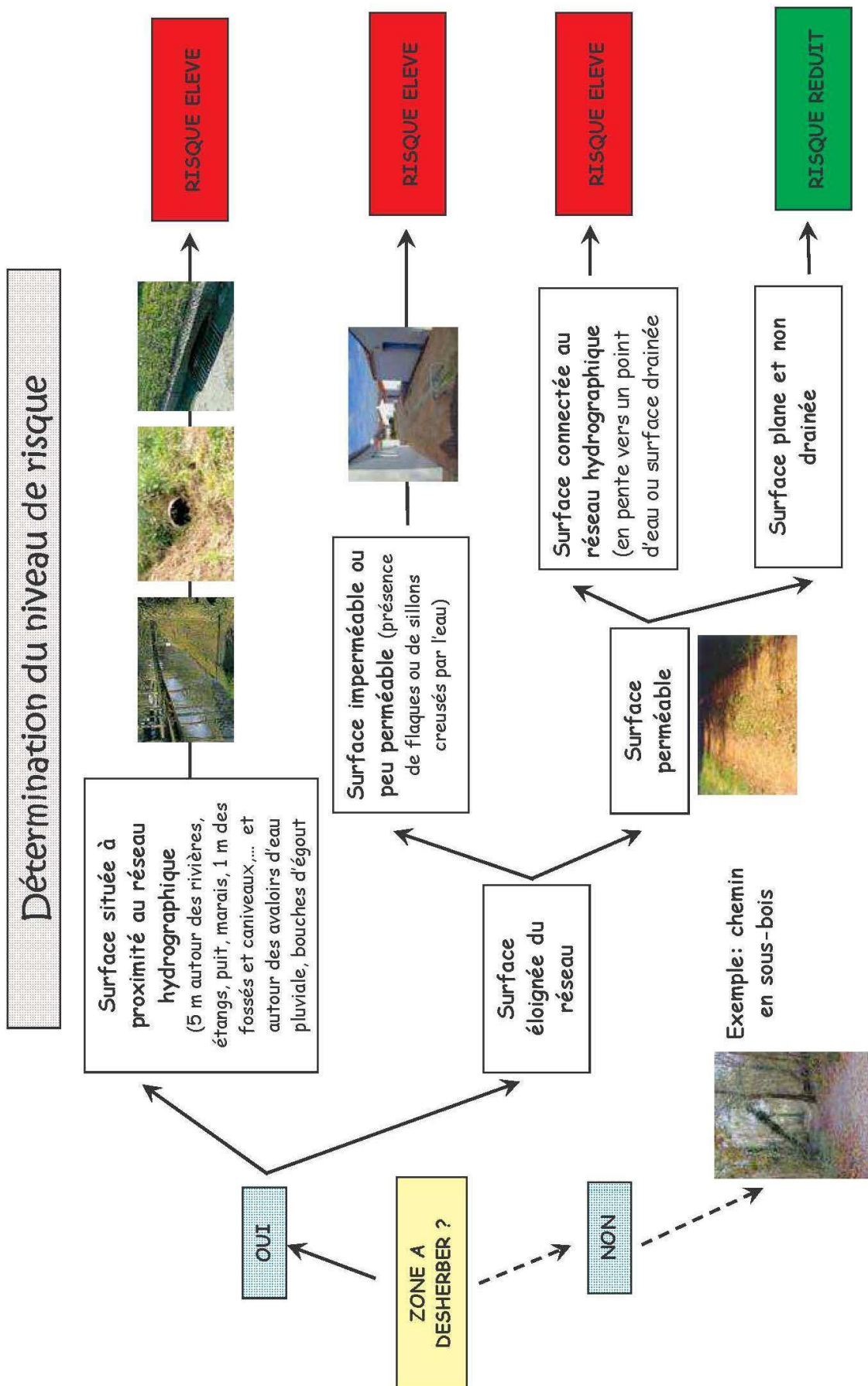
La capacité d'infiltration dépend de la perméabilité des surfaces et s'apprécie sur le terrain après un épisode pluvieux. On distingue les surfaces perméables, peu perméables et imperméables.

	Surfaces perméables	Surfaces peu perméables	Surfaces imperméables
Capacité d'infiltration	Elevée	Faible	Très réduite
Nature de la surface	Surface en terre nue, sablées, gravillonnées, enherbées, en terre-pierre	Surface compactées et tassées (surfaces stabilisées, sablées cimentées)	Surfaces cimentées, bitumées, en enrobé, pavées, goudronnées, en bicouches
Indications visuelles (après un épisode pluvieux)	Pas de flaques ni d'ornières observées	Présence de flaques ou d'ornières	Présence de flaques, ruissellement important

4-3 Détermination du niveau du risque

Par ces informations, on établit un arbre de décision qui déterminera le classement des zones en risque élevé ou réduit et cette indication sera également reportée sur le tableau d'enregistrement.

Voir ci-après (schéma du CREPEPP : centre régionale d'étude de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires)





Zones à risque élevé : surfaces à proximité ou connectée à un point d'eau, surfaces imperméables ou peu perméables.

Zones à risque réduit : surfaces perméables, planes et éloignées d'un point d'eau

Les niveaux de risque identifiés seront représentés sur un plan selon le code couleur suivant : les surfaces à risque très élevé seront représentées en rouge, et celles à risque réduit en vert. On y représentera également les points d'eau hormis les caniveaux en bleu, et les pentes qui seront symbolisés par une flèche.

ANNEXE

TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES ZONES

Commune: WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Nombre d'habitants: 369

Nom de l'agent ayant participé à la réalisation du plan: GRESSER Patrick

Nom de la zone	Nature de la surface	Surface à desherber (m ²)			Proximité connecté à un point d'eau	Pente (O/N)	Niveau de risque (élevé/réduit)	Préconisations d'entretien
		Longueur (m)	Largeur(m)	Surface				
Place de la Mairie	Pavé	30	2	61	Non	Non	Elevé	Balayage +manuel
Laube	Pavé	20	3	60	Non	Non	Elevé	Balayage +manuel
Aire de Jeu Village	Massifs	6	3	18	Non	Non	Réduit	Paillage
	Structure gravillons	5	5	25	Non	Non	Réduit	Copeaux de bois
Lavoir	Enrobé	16	3	48	Oui	Oui	Réduit	Balayage +manuel
	Pavé			60	Oui	Oui	Elevé	Balayage +manuel
Cour de l'école	Massifs	16	1	16	Oui	Oui	Elevé	Balayage +manuel
	Pavé	17	9	153	Non	Non	Elevé	Copeaux de bois
Aire de jeu Salle des Fêtes	Gazon			100	Non	Non	Elevé	Balayage +manuel
	Structure	6.5	3.5	23	Non	Non	Réduit	Tonte
Parking Cimetière	Sablé	12	6	72	Non	Non	Réduit	Manuel
	Enrobé	33	4	132	Oui	Oui	Réduit	Manuel
Cimetière	Compacté	15	6	90	Non	Non	Elevé	Balayage +manuel
	Gazon			690	Non	Non	Réduit	Enherbement+tonte
	Dallage			175	Non	Non	Réduit	Tonte
	Gravillons			150	Non	Non	Réduit	Balayage +manuel
Rue du Bitzen	Massifs			20	Non	Non	Réduit	Ratissage+manuel
	Enrobé	280	5.5	1540	Non	Non	Réduit	Paillage / plantes couvre sol
Rue de l'Ecole	Enrobé	120	5	600	Oui	Oui	Elevé	Balayage +manuel
Rue de l'Eglise	Enrobé	315	5.2	1638	Non	Non	Elevé	Balayage +manuel
Rue de la Fontaine	Enrobé	140	4.5	630	Oui	Oui	Elevé	Balayage +manuel

Nom de la zone	Nature de la surface	Surface à desherber (m ²)			Proximité connecté à un point d'eau	Pente (O/N)	Niveau de risque (élevé/réduit)	Préconisations d'entretien
		Longueur (m)	Largeur(m)	Surface				
Rue du Fromberg	Enrobé	150	3.5	2730	Non	Oui	Elevé	Balayage +manuel
Rue du Goettberg	Enrobé	170	4.5	765	Oui	Oui	Elevé	Balayage +manuel
Rue des Prés	Enrobé	325	5	1625	Non	Non	Elevé	Balayage +manuel
Rue du Berger	Enrobé	25	3	75	Non	Non	Elevé	Balayage +manuel
Rue Abendmarkt	Enrobé	130	4.5	585	Non	Oui	Elevé	Balayage +manuel
Rue du Kochersberg	Enrobé	238	6.2	1476	Non	Non	Elevé	Balayage +manuel
Rue du Kalkhof	Enrobé	270	5	1350	Non	Oui	Elevé	Balayage +manuel
Rue des vignes	Enrobé	30	6	180	Non	Oui	Elevé	Balayage +manuel
Rue des Vergers	Compacté	123	6	738	Non	Oui	Elevé	Enherbement
	Enrobé	67	6	402	Non	Non	Elevé	Balayage +manuel
Allée des Jardins	Compacté	67	6	402	Non	Non	Réduit	Enherbement
	Enrobé	73	4.2	307	Non	Non	Elevé	Balayage +manuel
Rue Lehmgrube	Enrobé	117	6	702	Non	Oui	Elevé	Balayage +manuel
	Compacté	35	6	210	Non	Oui	Elevé	
Impasse Viehgasse	Enrobé	35	6	210	Non	Oui	Elevé	Balayage +manuel
	compacté	18	6	108	Non	Oui	Elevé	Enherbement
Rue principale	Enrobé	550	9	4950	Non	Oui	Elevé	Balayage +manuel